



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

À l'attention des président(e)s :

- de clubs Parapente et Delta
- de Ligues et CDVL

N/Réf. : CF1802 - Procédure subvention Voler mieux

Suivi technique : Jacky Bouvard

Suivi administratif : Emilie Sciandra

Objet : Procédure demandes subventions Opération « *Voler mieux* » 2018

Procédure « Intranet » à suivre pour les demandes de subvention - opération « Voler Mieux »

Concrètement, comment faire ?

1. Le club décide de s'engager dans le dispositif et programme une action en lien avec un ou des enseignants professionnels licenciés de la FFVL, permettant le paiement d'une prestation professionnelle ;
2. **Le président du club** (*ou son représentant membre du bureau*) effectue sa demande d'aide financière via l'onglet « subventions » disponible sur la fiche intranet de la structure ;

Il joint obligatoirement à cette demande **la fiche action** dûment complétée (partie 1 « action envisagée ») ainsi qu'un devis (si disponible) ;

Un mail est **automatiquement** envoyé au groupe de suivi Voler Mieux pour traitement de la demande ;
3. La FFVL accuse réception du projet et informe la structure du montant de l'aide allouée ;
4. **Une fois l'action réalisée** (*tout ou en partie*), la demande de subvention est complétée **via l'intranet FFVL en renseignant obligatoirement la partie 2** de la fiche action initiale (« action réalisée ») et **le bilan de l'action** ;

Il joint également **la facture acquittée des frais pédagogiques uniquement** pour chaque item réalisé.
5. Une fois validée, la subvention sera versée **par virement** au club demandeur → **attention à bien vérifier que le RIB du club soit bien enregistré sous votre fiche intranet !**

L'aide, qui ne concerne que les frais pédagogiques, est établie en fonction de l'envergure de l'action « Voler mieux » menée (*5 pilotes à minima*), et ce jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 22 000€.



Le partenaire officiel du kite

Rappel du programme VOLER MIEUX 2018

« La pratique en partage, le partage des pratiques »

Les actions éligibles en 2017 le restent :

- Reprise en pente-école en début de saison
- Journée « état des lieux » sur les phases de décollage, d'approche, d'atterrissage-gestion des « marges »
- Validation des items ou niveaux maîtrisés du passeport de vol libre
- Journée technique sur le thème de **l'analyse météo-aérogologie** : appropriation de la théorie et des outils/ analyse de terrain/lien avec la pratique
- Travail axé sur la **stabilisation de l'aile près du sol** : gestion des mouvements pendulaires parasites en tangage et roulis, à l'atterrissage et lors des évolutions proches relief. Notion de marges.
- **Action réservée à un public breveté de pilote déjà validé** : Enseignement en milieu aménagé des techniques suivantes, « socle » du brevet de pilote confirmé :
 - Gérer les mouvements pendulaires
 - Maintenir un cap sur fermeture asymétrique
 - Enrayer un départ en rotation
- Recyclage biplace
- Amélioration de la technique de pilotage au treuil fixe ou dévidoir

Nouveauté 2018 :

- **Journée tyrolienne-plier** (aide forfaitaire de 80€)

Pour l'ensemble des actions décrites ci-dessus, un temps de 2h minimum sera consacré au parachute de secours (notamment reconnaissance des situations exigeant son utilisation), ainsi qu'aux facteurs non techniques (mental, analyse, réglages, couple aile-sellette, stratégie individuelle et collective de gestion des risques...)

Ces journées « Voler Mieux » doivent concerner des pilotes licenciés relativement autonomes - ou croyant l'être - (niveau brevet initial à brevet confirmé) et faire l'objet d'un montage financier clair (coûts pilotes, structure, FFVL).

Vous aurez compris que le succès de l'opération « *Voler mieux* » repose cette année encore sur votre capacité à fédérer, notamment les « absents de 2016 et 2017 », et sur une prise de conscience partagée de nos besoins en matière de sécurité active. En ce sens, **nos accompagnateurs fédéraux sont promus cette année « ambassadeurs de Voler Mieux » ! (communication à venir)**

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter [le groupe de travail](#) de l'opération Voler Mieux.